



Assurances entreprise général du bâtiment

Par **ady13**, le **10/06/2011** à **07:12**

Bonjour,rrnrEst-ce que notre entrepreneur (une entreprise générale du bâtiment) doit obligatoirement souscrire une assurance de "garantie financière de livraison"?rrnrMercirnCordialement

Par **chaber**, le **10/06/2011** à **08:51**

Bonjour rrrnSeuls les constructeurs de maisons individuelles sont tenus de justifier auprès de leurs clients d'une garantie financière de livraison à prix et délais convenus. rrrnPour tous travaux demandez une attestation d'assurances Responsabilité civile et décennalernrnSelon les travaux envisagés, il vous faut souscrire une assurance Dommages Ouvrages